



Breuillet

DECISION DU MAIRE

2025/015/AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023 IV 04 du Conseil municipal en date du 28 juin 2023, adoptant le mode de calcul du quotient familial de la caf pour les services périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire,

Vu la délibération 2024 IV 07 du Conseil municipal en date du 27 juin 2024, instaurant les tarifs 2024-2025 de la restauration collective,

Vu la délibération 2024 IV 09 du Conseil municipal en date du 27 juin 2024, approuvant le renouvellement de la convention triennale entre l'Etat et la commune pour la tarification sociale des cantines scolaires,

Vu la convention triennale pour la tarification sociale des cantines scolaires,

Considérant la volonté de la municipalité de renouveler la convention triennale pour la tarification sociale des cantines scolaires,

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention triennale (2024-2027) permettant le versement de l'aide de l'état à la tarification sociale des cantines scolaires pour les quotients familiaux A, B et C.

Article 2 : L'application des tarifs 2024-2025 de la restauration collective à compter du 1^{er} juillet 2024 comme suit :

Mis en ligne le 17/02/2025 à 16h31

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20250210-2025015AGD-

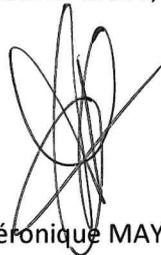
Tranches de Quotients	Quotients	Maternelle	Elémentaire
		Tarifs	Tarifs
A	0 à 170 €	0,75 €	0,80 €
B	171 à 360 €	0,85 €	0,90 €
C	361 à 550 €	0,95 €	1,00 €
D	551 à 820 €	4,76 €	5,02 €
E	821 à 1130 €	5,13 €	5,40 €
F	1131 à 1440 €	5,22 €	5,48 €
G	1441 à 1750 €	5,30 €	5,56 €
H	> 1751 €	5,40 €	5,64 €
Ext	/	11,22 €	11,53 €

Article 3 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- L'ASP, Agence de Services et de Paiement

FAIT A BREUILLET LE DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ.

Mme Le Maire,



Véronique MAYER.



Mis en ligne le 17/02/2025 à 16h31

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20250210-2025015AGD-